

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017 A MONSAGUEL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le 20 NOVEMBRE à 21 H 00

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de
MONSAGUEL sous la présidence de
M. Jérôme BETAILLE

En exercice 39
Présents 34
Pouvoirs 02
Votants 36
Délégués des communes :

Date de convocation : 14 Novembre 2017

<u>BARDOU</u> -M. Jean Paul ROUSSELY	<u>BOISSE</u> -M. Fabrice DESSAGNE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND excusée -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE absente -M. Jean-Jacques LAGENE BRE -Mme Martine AGARD-DENU EL -M. Maurice BARDET + 1 pouvoir -Mme Anne Laure BARBE excusée -M. Jean-Louis COMBEAU + 1 pouvoir -Mme Rose LALLEMANT excusée	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS
<u>MONMADALES</u> -Mme Marie ROSETE	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSOLEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Ch. MORTEMOUSQUE
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

A 20 heures, réunion de présentation et de débat relative au programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial du SYCOTEB

Adoption procès-verbal du 16/10/2017

- 1-Présentation du projet de charte de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Portes Sud Périgord et adoption
- 2-Présentation et adoption du rapport d'activités 2016 du SYCOTEB
- 3-Proposition répartition financière de la mise à disposition du technicien voirie pour l'année à compter du 01/01/2018
- 4- Attribution du fonds de concours pour le fonctionnement 2016 du Centre de Loisirs d'Eymet

5-Remboursement à la commune d'Eymet de frais de personnel d'un agent communal mis à disposition pour remplacements à la cantine
6-Attributions de subventions dans le cadre de l'OPAH-RR
7-Indemnités 2017 de conseil au comptable public
8-Avis dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Dordogne
9-Questions diverses
Compte-rendu réunion de lancement de l'étude pour le transfert de la compétence assainissement au 01/01/2020.

A 20 heures, réunion de présentation et de débat relative au programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial du SYCOTEB.

Le Président du Sycoteb invite le conseil communautaire à bien vouloir émettre un avis suite à cette présentation, ce qui n'est pas porté à l'ordre du jour.

M. Bétaille demande à l'assemblée qui émet un avis favorable pour l'ajouter.

Adoption procès-verbal du 16/10/2017 reporté à la prochaine séance, ce dernier n'étant pas finalisé. Pas d'observation.

1-Présentation du projet de charte de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Portes Sud Périgord et adoption.

Lecture est donnée de ce projet de charte ; cette dernière figurera au cahier des charges pour retenir le bureau d'études.

Le conseil communautaire valide le regroupement des communes par secteurs, tel que proposé.

Pour M. le Maire de Faurilles, dans cette proposition, le bureau a beaucoup de poids dans les instances de collaboration.

M. Bétaille fait remarquer qu'il est plus difficile d'aborder les orientations en séance de 39 membres, et qu'il est préférable que la réflexion soit déjà entamée. Le bureau ne fera que proposer puisque ce sera toujours le conseil qui statuera définitivement.

Le comité de pilotage est validé et se répartira les thématiques par la suite.

L'élu représente un secteur, le suppléant remplace ce dernier en cas d'empêchement, mais sera également invité et pourra participer aux travaux.

Pour faire suite aux observations écrites de Mme Barbe, excusée, et qui a donné pouvoir à M. Bardet, les commissions statutaires de la communauté de communes seront sollicitées dans les groupes de thématique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **émet à l'unanimité un avis favorable.**

2-Présentation et adoption du rapport d'activités 2016 du SYCOTEB

Le rapport d'activités 2016 du Sycoteb est **adopté à l'unanimité.**

2-1 Avis sur la présentation du Plan Climat Air Energie Territorial

A la suite du comité de pilotage du Plan Climat en date du 31/08/2017, le Sycoteb a décidé d'organiser une réunion de présentation et de débat relative au programme d'actions, dans chaque EPCI membre, avant adoption dudit plan par le comité syndical du Sycoteb fin 2017.

Présentation faite, le conseil communautaire émet à l'unanimité avis favorable sur ce programme d'actions du Plan Climat.

3-Proposition répartition financière de la mise à disposition du technicien voirie pour l'année à compter du 01/01/2018

La commission voirie fait proposition des principes suivants :

-Rappel du linéaire : 247 kms communautaires 124 kms communes

-Recrutement en cours d'un technicien à temps complet, estimation d'un salaire annuel chargé de 40 000 €.

-Fourniture/location annuelle d'un véhicule estimée à 5 000 €.

Il est proposé d'affecter 80 % de cette charge au titre de la compétence communautaire voirie :

70 % pour le réseau total Portes Sud Périgord (371 kms de voirie)

30 % pour le réseau communal : 0.50 € par habitant (critères habitants à définir, INSEE ou DGF) + participation au kilomètre (à déterminer selon le montant de base réel après recrutement).

Et 20 % au titre de la mise à disposition à la commune d'Eymet pour le service urbanisme de la mairie ce qui représente 7 heures hebdomadaires qui seront remboursées à Portes Sud Périgord.

L'appel à paiement interviendrait courant juin.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir émettre un avis sur ces propositions à mettre en œuvre à compter de l'année 2018, suite au recrutement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire émet un AVIS FAVORABLE sur cette répartition à mettre en œuvre à partir de l'année 2018 :

1-

80 % de la charge financière totale au titre de la compétence communautaire voirie :

70 % pour le réseau total Portes Sud Périgord (371 kms de voirie)

30 % pour le réseau communal : 0.50 € par habitant **INSEE** + participation au kilomètre (**à déterminer selon le montant de base réel après recrutement**). Un tableau avec la participation chiffrée sera transmis à toutes les communes après recrutement.

2-

20 % au titre de la mise à disposition à la commune d'Eymet pour le service urbanisme de la mairie ce qui représente 7 heures hebdomadaires qui seront remboursées à Portes Sud Périgord.

Appel à participation courant juin.

Il est fait état du peu de candidatures reçues globalement, qui pourrait être du fait de la polyvalence souhaitée voirie/urbanisme. L'offre a été relancée auprès du centre de gestion et du pôle emploi jusqu'au 15/12/2017

M. Legal pense que la compétence urbanisme étant à ce jour à développer, il sera possible de prévoir un plan de formation.

4- Attribution du fonds de concours pour le fonctionnement 2016 du Centre de Loisirs d'Eymet

La pratique des fonds de concours prévue aux articles L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité des compétences de l'EPCI. Par ce dispositif, l'EPCI intervient dans un domaine où il n'est pas compétent.

Il est proposé à l'assemblée de renouveler le principe du fonds de concours pour Le financement des frais de l'année 2016 du CLSH d'Eymet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité décide** :

-L'attribution d'un fonds de concours de **16 670.99 €** pour le financement des dépenses de fonctionnement concernées du Centre de Loisirs Sans Hébergement d'Eymet **sous réserve de la délibération concordante du Conseil Municipal d'Eymet.**

5-Remboursement à la commune d'Eymet de frais de personnel d'un agent communal mis à disposition pour remplacements à la cantine

Un personnel de la mairie d'Eymet est mis à disposition depuis le mois de novembre pour compléter le temps de travail hebdomadaire (6 heures par semaine) d'un agent communautaire sur le poste au collège d'Eymet pour la restauration du primaire, qui a fait une demande de temps partiel à 80 %.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir rembourser à la mairie d'Eymet les frais, proratisés à hauteur de 6/35è, tant que l'agent titulaire du poste ne reprendra pas à plein temps.

Adopté à l'unanimité

6-Attributions de subventions dans le cadre de l'OPAH-RR

Les dossiers présentés ci-dessous sont éligibles à une subvention de la communauté de communes Portes Sud Périgord, sous réserve de financement ANAH. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Nom et Prénom	Adresse des travaux	Type de propriétaire	Travaux	Montant des travaux (€ TTC)	Montant prévisionnel des aides ANAH+CD	Subvention prévisionnelle CCPSP
		Occupant	Chauffage	19 129 €	8 646 €	200 €
		Occupant	Travaux d'autonomie	4334 €	2743 €	197 €
		Occupant	Isolation, couverture, menuiserie	23 992 €	15 200 €	200 €
		Occupant	chauffage, menuiserie	24 205 €	12 700 €	200 €
		Occupant	chauffage	7395 €	4906 €	200 €
		Occupant	Isolation, couverture,, menuiseries	34 766 €	12 700 €	200 €
		Occupant	Isolation, couverture, VMC	23 029 €	12 700 €	200 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **valide à l'unanimité** le montant de la subvention prévisionnelle de 1 397 €.

7-Indemnités 2017 de conseil au comptable public

Le conseil communautaire émet avis **favorable à la majorité** (2 abstentions) pour l'attribution d'une indemnité de 398.09 € brut au comptable public.

8-Avis dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Dordogne

La note de synthèse du 20/10/2017 ne fait apparaître, pour le territoire communautaire, aucune prescription ou préconisation particulières, et une absence de besoins identifiés.

Il est demandé au conseil de faire part de ses observations éventuelles et de transmettre un avis délibéré avant le 15/12/2017.

M. Bardet, détenteur du pouvoir de Mme Barbe, informe que celle-ci s'abstient, regrettant que l'assemblée ne soit consultée que pour émettre un avis, sans avoir été au préalable consulté pour en débattre réellement.

Le conseil communautaire émet un **avis favorable à la majorité**.

9-Questions diverses

-Compte-rendu réunion de lancement de l'étude pour le transfert de la compétence assainissement au 01/01/2020.

-Ordures ménagères

Le président souhaite apporter quelques précisions suite aux questionnements du précédent conseil à St-Julien d'Eymet.

Le 11/04/2015, l'assemblée a délibéré à l'unanimité pour transférer **l'exercice** de la compétence facultative collecte et traitement au SMD3, suite à la dissolution du SMBGD.

Le 30/05/2017 le SMD3 exerçant cette compétence a délibéré pour instituer la TEOM.

Un régime dérogatoire permettant aux EPCI de percevoir la TEOM, en lieu et place du syndicat qui l'a instituée, afin de maintenir le CIF, Portes Sud a délibéré en ce sens le 18/09/2017.

M. Bétaille informe que renseignements pris auprès de M. Marty, directeur du SMD3, la communauté de communes votera effectivement les taux et percevra le produit, en fonction des éléments financiers transmis par le SMD3, pour lui reverser par la suite.

Il a également exigé, lors d'une rencontre avec les dirigeants, la **reprise de la distribution des bacs individuels de collecte, avec un terme au 31/12/2017**. Les communes seront contactées dans les plus brefs délais pour faire le point sur les administrés non desservis.

Il a demandé que **rien ne change au niveau de la collecte jusqu'au 31/12/2018, les tournées resteront identiques avec les mêmes camions**.

Ceci afin de se donner le temps de la réflexion d'un éventuel passage du scénario 3 vers le 4.

Le porte à porte robotisé se mettra en place au 01/01/2019 sauf pour Eymet ville, Issigeac centre et Faurilles.

Certaines zones, pour des contraintes d'accessibilité, devront se doter de points de regroupement pour accueillir des bacs.

-Réunion au centre culturel d'Eymet le 15/12/2017 à 9 h 30 avec Mesdames la Préfète, Sous-préfète, et leurs collaborateurs. L'ensemble des élus communautaires est invité, ainsi que le conseiller régionale et député.

Thèmes abordés : organisation du territoire (urbanisme, PLUi, SCOT etc...), éducation jeunesse citoyenneté, sécurité.

-Location des bureaux à l'étage du siège de la communauté de communes à Eymet. Il est proposé à EPIDROPT la somme de 680 € par mois qui correspond au remboursement de l'emprunt.

-M. Lacotte fait un point sur la situation financière. Les états 1259 sont collectés afin de recalculer le CIF après transfert des charges scolaires. Merci aux communes de Faurilles, Monmarvès et Razac d'Eymet de bien vouloir les transmettre.

-Préparer une convention de mise à disposition de la salle d'accueil en rez-de-chaussée de l'annexe d'Issigeac pour l'association AFAD. Une matinée par semaine sur Issigeac/Eymet. Pour Eymet, la mairie met un local à disposition (cette activité d'ateliers parents/enfants n'entre pas dans le domaine de compétences communautaires). Actuellement, cette intervention est gracieuse.

-M. Bailly revient sur un compte-rendu de bureau en date du 27/10/2017 sur lequel est noté qu'une **éventuelle** fermeture de classe sur Sadillac serait **envisagée** et interroge sur l'organisation.

Le président répond que comme convenu en conseil, il défendra le tissu scolaire et s'opposera à toutes fermetures.

Il informe l'assemblée qu'il pourrait y avoir une fermeture à Eymet.

Mais il faudra cependant s'interroger sur les évolutions prochaines des effectifs, bien réfléchir sur le souhait des élus et l'impact sur les personnels communautaires.

-M. Veyrac, maire de Montaut, est dans l'attente d'un panneau arrêt de bus et de signalétique routière. M. Bourdil répond que les panneaux sont livrés et qu'il faut les poser.

-Le vice président en charge de la voirie informe que du point à temps complémentaire sera fait d'ici le mois de décembre, ainsi que le marquage au sol, si les conditions climatiques le permettent.

-M. Hervé Delage informe l'assemblée que le comité de pilotage du CADET a retenu deux zones d'activités économiques, Eymet et Flaugéac.

Il est prévu un état des lieux des cantines dans le cadre du futur Projet Alimentaire de Territoire. Indication des emplacements sur le terrain de la micro signalétique.

-M. Combeau souhaiterait une coordination des actions culturelles sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

La secrétaire,
Françoise DUBOIS



Le Président,
Jérôme BETAILLE



